

Délibération n°2019-01-19**Réf. Nomenclature « Actes » : 715**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	69
Pouvoirs	13
Votants	82

L'an deux mille dix-neuf, le 7 mars à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 25 février 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Marilou Padilla-Ratelade est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Christophe Arfeuillère	à	Jean-Pierre Guitard	Jean-Paul Bourre	à	Martine Leclerc
Robert Bredèche	à	Philippe Roche	Danielle Coulaud	à	Jean Stöhr
Sandra Delibit	à	Marilou Padilla-Ratelade	Robert Gantheil	à	Jean Valade
Nathalie Le Gall	à	Jeannine Vivier	Bernard Maupomé	à	Serge Guillaume
Christiane Monteil	à	Pierre Chevalier	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jean Robineaux	à	Laurence Boyer	Catherine Lartigaut	à	André Alanore
Christine Rougerie	à	Joël Pradel			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Didier Pénéoux (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Françoise Béziat ; Jean-Pierre Bodeveix ; Jean-Marc Bodin ; Christine Da Fonseca ; Geneviève Disdero ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Cécile Martin ; Daniel Mazière ; Dominique Miermont ; Gérard Moratille ; Daniel Poigneau ; Marc Ranvier ; Jean-Pierre Saugeras ; Nelly Simandoux ; Jean-Michel Taudin.

Définition des tarifs de Haute-Corrèze Communauté pour la gestion de Milléco

Le président rappelle que depuis le 1^{er} mars 2018, Haute-Corrèze Communauté assure la gestion et l'animation de la pépinière Milleco.

Il explique qu'afin de pouvoir facturer les locataires de la pépinière-hôtel d'entreprises mais aussi les utilisateurs de façon ponctuelle des bureaux et salles de réunions, des tarifs avaient été fixé lors de la séance du 22 avril 2018 et qu'il convient de les mettre à jour.

Le président propose les tarifs suivants :

Location mensuelle :

- Bureau en pépinière = 178 € HT
- Bureau en hôtel = 217 € HT
- Atelier en pépinière = 280 € HT
- Atelier en hôtel = 424 € HT
- Domiciliation = 50 € HT

Location ponctuelle :

- Petite salle de réunion = 7 €/l'heure – 22€/ ½ journée – 40€/journée
- Grande salle de réunion = 12€/l'heure – 40€/ ½ journée – 75€/journée
- Bureaux meublés = 6€/l'heure – 19€/ ½ journée – 34€/journée
- Espace de co-working = 3€/l'heure – 6€/ ½ journée – 11€/journée
- Impression : - photocopies et impression A4 couleurs : 0,30 € l'unité ;
- photocopies et impression A4 noires : 0,06 € l'unité ;
- photocopies et impression A3 couleurs : 0,60 € l'unité ;
- photocopies et impression A3 noires : 0,12 € l'unité.
- Eau : 50 cl : 20 centimes - 150 cl : 50 centimes

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **VALIDE** les tarifs exposés ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à émettre les factures aux locataires de la pépinière-hôtel d'entreprises selon les tarifs définis ci-dessus.

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 7 mars 2019



Le président,
Pierre Chevalier